AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0142
FR0000121568-FS0058

28 janvier 2015

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 et L. 233-9 du code de commerce)

CLUB MEDITERRANEE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 janvier 2015, la société Tyrus Capital S.A.M.[1] (Le Splendido, 4 avenue de Roqueville, 98000 Monaco), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 janvier 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CLUB MEDITERRANEE et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 997 368 actions[2] CLUB MEDITERRANEE représentant autant de droits de vote, soit 5,55% du capital et 5,003% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte de l'assimilation de 922 368 actions CLUB MEDITERRANEE vendues à Global Resorts SAS pour lesquelles les accords alors conclus prévoient notamment qu'en cas d'offre concurrente d'un tiers à un prix supérieur à 23 € par action CLUB MEDITERRANEE et en l'absence de surenchère de Global Resorts, Tyrus Capital S.A.M. détient une option d'achat sur lesdites actions, exerçable au prix de 23 €[4] par action entre le 29 janvier et le 2 février 2015.

[1] Tyrus Capital S.A.M. agit en qualité d'*investment manager* des fonds Tyrus Capital Event Master Fund Limited et Tyrus Capital Opportunities Master Fund Limited.

[2] Dont (i) 922 368 actions CLUB MEDITERRANEE détenues par assimilation pouvant être acquises au titre d'options d'achat au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce (les options d'achat sont exerçables du 29 janvier au 2 février 2015 et peuvent donner droit, par exercice au prix de 23 € par action, à autant d'actions CLUB MEDITERRANEE), et (ii) 1 075 000 actions CLUB MEDITERRANEE détenues par assimilation au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce (assimilation des instruments dérivés à dénouement monétaire ; la société Tyrus Capital S.A.M. détenant pour le compte desdits fonds, 1 075 000 « Contracts for difference » (CFD) sans échéance, lesquels portent sur 1 075 000 actions CLUB MEDITERRANEE).

[3] Sur la base d'un capital composé de 35 965 367 actions représentant 39 925 462 droits de vote en application de l'article 223-11 du règlement général.

[4] Cf. notamment D&I 214 C2389 du 14 novembre 2014 et D&I 215C0109 du 22 janvier 2015.